

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique relative aux plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, de la Roguenette et de la Voise sur le territoire de Chartres Métropole

**De :** > Serge et Brigitte (par Internet) <

**Date :** 13/10/2019 19:18

**Pour :** ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

**Copie à :** riviere@agglo-ville.chartres.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête concernant l'enquête publique, ouverte du 1<sup>er</sup> au 18 octobre 2019 par arrêté préfectoral du 13 août 2019, relative aux plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, de la Roguenette et de la Voise sur le territoire de Chartres Métropole,

Bonjour,

Après lecture du dossier d'enquête, nous souhaitons porter à votre connaissance quelques propositions.

Une berge de la Roguenette demanderait une intervention.

Cette berge se situe à Nogent le Phaye, entre les points de repères ROG 28 et ROG 27.

Précision du lieu :

Il s'agit des 30 mètres de la berge gauche (en regardant, depuis le pont de la rue des colombiers, vers l'aval de la rivière) entre le pont de la rue des colombiers et le pont de la rue qui mène au cimetière dénommée « des anciens combattants d'Indochine, Algérie et théâtre des opérations extérieures ».

Constat :

Ces 30 mètres de berge sont hautes, en pente abrupte, avec une dégradation avancée et en cours.

Proposition : AXE BIODIVERSITE ET AXE PEDAGOGIQUE

Serait-il envisageable d'y rétablir une végétation et y installer un espace de biodiversité aquatique accessible à la vue rapprochée de tous ? (le terrain des 2 côtés de la rivière, à cet endroit, appartient à la commune)

Pourquoi ?

La biodiversité revenue serait un axe pédagogique accessible notamment à des groupes classe d'enfants issus principalement de l'enseignement primaire (l'école de Nogent Le Phaye est située à environ 250 mètres).

Ceci permettrait aux enfants, et à tout visiteur du lieu, une observation rapprochée de l'écologie de la rivière.

#### Comment ?

- Il s'agirait de creuser et descendre la bande de terrain communale (qui borde la berge gauche) pour la rapprocher, en hauteur, de l'eau de la rivière (environ 15 cm au dessus de l'eau). Une pente douce près de chaque pont permettrait un accès aisé au lieu d'observation du lit de la Roguette.

L'abaissement de la bande communale gauche en bordure du lit de la Roguette permettrait de rétablir cet espace, récemment artificiellement minéralisé, en espace de prairie humide.

#### ***Cet espace de prairie serait une zone humide lors des crues.***

- Pour compléter la biodiversité, il pourrait être créé dans la bande de terrain surbaissé, plusieurs ouvertures communicantes avec la rivière, perpendiculaires à celle-ci.

Ces ouvertures, où zones humides permanentes, pourraient permettre le développement d'une végétation et animaux aquatiques différents du lit de la rivière.

*A cet endroit, sur ces 30 mètres, la Roguette présente un temps de courant.*

#### Pour compléter :

La Roguette traverse Nogent le Phaye de bout en bout sur plus d'1,5 km et sa portion de 30 mètres entre les 2 ponts (le pont de la rue des colombiers et le pont de la rue qui mène au cimetière) **est la seule publique au sein du village**, proche des centres de vie, qui pourrait permettre un **accès rapproché de la rivière aux citoyens** pour la contempler pleinement et apprendre à la respecter si l'ouvrage était complété par **un panneau pédagogique.**

#### Si la proposition était retenue :

\*\* L'espace de biodiversité aquatique ainsi créé serait proche du groupe scolaire de Nogent Le Phaye (environ 250 mètres).

Il serait encore plus proche d'un autre centre de vie soit la Mairie et l'église (environ 100 mètres).

\*\* L'espace de biodiversité aquatique s'intégrerait harmonieusement dans l'espace plus large situé à quelques mètres, dédié à l'eau, qui comprend le lavoir de la commune et l'éolienne Bollée

(classée monument historique) qui intéressent des visiteurs de la commune ainsi que de la communauté d'agglomération mais aussi parfois de contrées plus lointaines.

A noter :

Suite aux travaux importants en juillet – août 2019 de réfection complète du pont de la rue des colombiers, la bande de terrain communale en herbe en question, qui borde la berge gauche entre les 2 ponts, a été provisoirement transformée en chemin gravillonné en calcaire afin de servir de déviation routière à la rue des colombiers (qui relie Nogent le Phaye à Bonville - Gellainville notamment).

Le pont de la rue des colombiers est fonctionnel depuis le 23 août ; la bande gravillonnée en calcaire demeure.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos propositions.

Bien Cordialement

Brigitte et Serge WEILAND

3 Bis rue des colombiers

28630 Nogent le Phaye

